



Municipalité de SAINT-DIDACE

Bureau de la direction générale

AVIS PUBLIC

Est par les présentes donné aux personnes intéressées, par la soussignée, directrice générale, **QUE** :

Le conseil municipal a adopté, lors de sa séance du 11 novembre 2019, un premier projet de règlement numéro 347-2019 intitulé « Règlement sur les usages conditionnels ».

Ce projet de règlement a pour but d'accorder à la Municipalité, un contrôle discrétionnaire, suite à l'évaluation de critères établis, sur l'implantation de certains usages dans certaines zones déterminées, lesquels usages seraient acceptables pour la population et compatibles avec leur milieu.

Une séance de consultation publique sera tenue en salle du sous-sol de l'école Germain-Caron située au 490, rue Principale, le lundi 16 décembre 2019 à 19 heures.

Au cours de cette assemblée publique, le projet de règlement sera expliqué de même que les conséquences de son adoption ou de son entrée en vigueur. Les personnes et organismes qui désirent s'exprimer seront entendus.

Le projet de règlement contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

On peut prendre connaissance du projet au bureau municipal aux heures normales d'ouverture.

Donné à Saint-Didace, ce 29^{ième} jour du mois de novembre 2019

Diane Desjardins
Directrice générale par intérim